



FO MEEDDM

Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) du 20 octobre 2009

Ce CTPM était reconvoqué, suite à notre boycott de la réunion initialement prévue le 1^{er} octobre dernier en l'absence du ministre.

Or le contexte de réorganisations en tous sens et de ses dramatiques conséquences nécessitaient, plus que jamais, que le ministre entende les représentants des personnels de son ministère...

Suite à notre boycott, ce CTPM avait été reconvoqué le 20 octobre et le ministre d'État y est venu.

Le discours du Ministre :

Dans son introduction, Jean-Louis BORLOO a retracé les enjeux franco-français, européens et même planétaires pour le MEEDDM, se déclarant « *heureux d'être là à un moment vital pour l'Humanité* ».

Il a ensuite reconnu que si l'action du MEEDDM avait permis à la France d'influencer les décisions européennes, à la veille de la Conférence de Copenhague sur le climat, c'était aussi au prix des efforts subis par les agents pour construire le nouveau ministère.

Il s'est ensuite montré beaucoup moins lyrique concernant la dramatique situation sociale que vivent ses personnels, s'en tenant, sur ce volet, à la lecture littérale du discours préparé par ses collaborateurs.

A cette occasion, il a fait un certain nombre d'annonces particulièrement éclairantes (pour certaines d'entre elles) ou des plus floues (pour d'autres) :

Sur le dialogue social :

Il s'est félicité de l'excellent taux de participation aux derniers scrutins (renouvellement des CAP du printemps / création des CTP des neuf premières DREAL).

Pour ce qui nous concerne, nous n'y voyons pas le signe d'une quelconque amélioration du dialogue social, mais plutôt de la confiance croissante des personnels dans l'organisation, FORCE OUVRIÈRE, qui ne se soumet pas au diktat de la RGPP.

Sur les « grenelles » :

Le Grenelle 1 a fait l'objet de la loi du 3 août ; le ministre s'est félicité que les 268 engagements

d'actions qu'il contient aient tous commencés à être mis en oeuvre, certains même étant achevés.

Le Grenelle 2 (territorialisation du Grenelle) a été adopté par le Sénat, les députés en seront saisis en février dans l'objectif d'une sortie de la loi en mars prochain.

Il s'est enfin félicité des 138 engagements du **Grenelle de la Mer**.

RGPP :

Après avoir tenté -en vain- de nous convaincre que l'intérêt de la RGPP n'est pas tant de réduire les effectifs que de rationaliser l'État (solidarité gouvernementale obligeant), il a indiqué que c'est le MEEDDM qui a permis la mutation du pays.

Et s'il n'a pas hésité à assurer que « *le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux [n'était] pas un dogme* » à la veille de la RGPP phase 2, il a avoué que les discussions interministérielles s'engageaient difficilement (le MEEDDM se préparera-t-il à perdre de nouveau les futurs arbitrages interministériels ?).

Chantiers en cours :

Jean-Louis BORLOO a indiqué la mise en place prochaine du SCN Informatique ... alors que le secrétaire général du MEEDDM avait au contraire annoncé, suite à notre demande lors d'un précédent CTPM qu'il présidait, qu'il différerait toute décision jusqu'à ce que le devenir des CETE -qui fait l'objet de larges discussions- n'ait été tranché.

Il a annoncé également que la situation des CETE et leur ouverture aux collectivités locales nécessite un décret excluant la dimension commerciale de leur activité.

Par ailleurs le ministre s'est félicité de l'avancement du chantier du transfert des parcs, pointant -de façon optimiste à nos yeux- une quarantaine de départements partants pour 2010. Il a indiqué qu'il « *veillerait à ce que les conditions d'intégration offrent aux ouvriers des parcs et atelier qui intégreront la fonction publique territoriale leur offrent le meilleur déroulement de carrière* ». Dont acte !

Concernant l'ingénierie publique, il a annoncé l'achèvement en 2010 des restructurations engagées de l'ingénierie aéroportuaire et s'est déclaré autant attentif au redéploiement des 1500 postes sur les missions du Grenelle qu'à préserver les missions de solidarité au travers des redéploiements régionaux.

Il s'est enfin félicité de la concertation menée et ayant abouti au Cadrage national des DIR !

PLF 2010 :

Le ministre a annoncé :

- ➔ le non remplacement de 1294 agents partant en retraite,
- ➔ un plafond d'emplois de 66 224 ETPT, hors des premiers transferts des parcs,
- ➔ un abondement de la masse salariale réparti comme suit :

- ➔ 24,7 M€ au titre des mesures catégorielles,
- ➔ 6 M€ pour les heures supplémentaires,
- ➔ 10 M€ au titre de l'accompagnement des restructurations,

Un scoop : l'extension du bénéfice d'une prime de 250 € aux agents des services déconcentrés touchés par des mesures de restructurations dans les mêmes conditions que celles qui viennent d'être décidées au bénéfice des agents de l'administration centrale.

Mais une annonce qui appelle de nécessaires clarifications (cf. plus loin).

Fusions de corps :

Le ministre a annoncé le périmètre des fusions de corps qu'il souhaitait mener à l'échéance 2011 :

- ➔ un corps de catégorie A issu de la fusion des corps des ingénieurs des travaux publics de l'État, des ingénieurs Météo et des ingénieurs de l'IGN,
- ➔ un corps de catégorie B issu de la fusion des corps des techniciens supérieurs de l'équipement et des contrôleurs des travaux publics de l'État.

Il a indiqué qu'il engagerait ensuite une réflexion sur la filière administrative et la filière de contrôle.

Et précisé qu'il s'agissait dans son esprit de « *garantir les statuts, la rémunération et les conditions de travail* », mais sans plus de précision ...

... sauf que « *ceux qui n'évoluent pas sont appelés à disparaître* »...

Déclaration préalable présentée par la FEETS-FO :

*Monsieur le Ministre d'État,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,*

Tout d'abord permettez-nous de réagir à certains des axes que vous avez développés et qui ne manquent pas de nous interpeller :

Nous sommes surpris de votre annonce de la mise en place du SCN informatique à l'échéance 2010 alors qu'il avait été convenu d'examiner l'ensemble de la question du devenir du réseau scientifique et technique, et notamment des CETE, avant de prendre cette décision. Elle ne traduirait rien d'autre qu'une approche dogmatique, qui plus est sur un projet qui prive le RST de moyens qui lui sont nécessaires et le seront a fortiori encore plus dans

l'avenir. Il serait incohérent de s'y tenir avant d'avoir une vision plus globale de ce devenir

Ce que vous venez de dire concernant le cadrage national des DIR ne manque pas non plus de nous interpeller.

Sa publication constituerait notamment un désaveu des préconisations du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité -et de l'instance elle-même !- par exemple pour ce qui concerne la conduite à deux et, plus généralement, remettrait en cause les dispositions destinées à protéger la santé des agents au travail.

Enfin, concernant la fusion des corps, nous prenons acte de cette annonce, mais nous interrogeons sur le débat qui s'engage dans ce cadre, notamment si le rebond de l'ingénierie s'arrête à ce que vous avez fixé.

Le ministère a plus de deux ans et il en est à sa troisième dénomination. Ce qui demeure malheureusement des constantes depuis 2007 au MEDAD, au MEEDDAT et au MEEDDM, ce sont les suppressions de moyens, d'emplois, d'effectifs, de missions et de services ; conséquences des réorganisations, des mutualisations, des fusions, des délocalisations imposées par la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Aussi, avant d'échanger sur les données de votre projet de loi de finances pour 2010 et son lot de nouvelles suppressions d'effectifs, Force Ouvrière vous interpelle, Monsieur le Ministre d'État sur les conséquences des mesures RGPP (actuelles ou programmées) sur les personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) :

Comme nous vous l'avons indiqué par courrier du 16 septembre dernier, nous avons eu connaissance de suicides récents d'agents du ministère. Selon les informations dont nous disposons, il semble bien que les réorganisations de services en cours, les mobilités (géographiques ou fonctionnelles) imposées, annoncées ou effectives, ou encore la pression hiérarchique et le stress ainsi générés constituent des facteurs aggravants et parfois déclenchants à ces drames.

Nous avons été reçus à votre Cabinet mercredi dernier et nous prenons acte de la présentation au Comité Central d'Hygiène et de Sécurité d'hier ainsi qu'au présent Comité Technique Paritaire Ministériel du dossier relatif à la prévention des gestes suicidaires laissé en jachère depuis deux ans.

Pour autant, les responsables de votre administration doivent agir contre ce mal-être au travail des personnels des services et ils ne peuvent s'inscrire dans le déni en relativisant la réalité et en fondant leur appréciation sur une statistique.

Dans une telle période où tous les services du MEEDDM subissent des restructurations et des suppressions de postes, de moyens et d'effectifs, la brutalité incroyable et la rapidité démesurée des réorganisations (dans tous les sens), des délocalisations, des changements de postes imposés perturbent et déstabilisent les personnels du ministère.

A la perte de sens et à l'absence de compréhension dans ces réorganisations d'une ampleur inégalée s'ajoute une absence totale de concertation. D'ailleurs, bien souvent, la hiérarchie elle-même ne comprend

plus rien à ce qui se passe ou bien découvre, médusée et dégoûtée, des restructurations insensées comme celle de l'Île-de-France engagée par une circulaire du Premier ministre du 27/07/09 même pas concertée au préalable avec les administrations des ministères concernés.

Dans un tel contexte, il n'existe aucune prise en compte de la situation personnelle et du ressenti des agents. L'administration fait désormais miroiter les principes de la loi mobilité du 3 août 2009 avec un chantage ignoble auprès des agents : « tu vas là où on t'impose d'aller, tu changes demain de poste, de fonctions et de responsable hiérarchique ou alors c'est la disponibilité d'office assurée ».

Aux agents en retour de détachement : « débrouilles toi pour rester où tu es, on a une réorganisation à mener » ou « attends jusqu'au cycle de mobilités du printemps prochain et prépares-toi, d'ici-là, à passer quelques mois sans salaire ».

Aux agents affectés à des missions d'ingénierie et/ou d'assistance technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire on dit : « essayes de te faire recruter par une collectivité territoriale car tes missions -et ton poste- vont disparaître bientôt ».

A propos de la réduction du nombre d'emplois, Monsieur le Ministre d'État, nous vous demandons d'infirmier ou de confirmer les éléments présentés aux élus du Parlement qui mettent en exergue la suppression de 3 943 ETPT, soit plus du double des suppressions communément présentées.

Dans ce contexte de restructurations, ces éléments amènent de nombreux agents à apprendre, depuis quelques jours, que leur poste est supprimé ou qu'ils ne pourront y demeurer et que les « choix » qui leur restent à faire sont, au mieux, de prendre n'importe quel poste pourvu qu'ils en trouvent un !

Et du fait du nombre des restructurations en cours ou annoncées selon l'ineptie des calendriers, personne ne peut assurer à un agent que la mobilité géographique ou fonctionnelle qui lui est actuellement imposée ne sera pas remise en cause et modifiée dans quelques mois, voire dans quelques semaines !

Monsieur le Ministre d'État, déjà lors du Groupe d'échanges du 10 septembre dernier, les représentants FO se sont permis d'indiquer à Madame la Directrice des Ressources Humaines qu'il convenait d'être très vigilant pour que « le MEEDDM ne soit pas le France Télécom de demain ».

Deux nouveaux suicides récents dans vos services confortent malheureusement cette affirmation.

Il faut cesser cette situation de déni ; il est désormais de votre seule responsabilité de geler les restructurations pour être le garant d'un avenir durable à vos agents.

Il nous semble urgent d'intervenir et de tout mettre en œuvre afin d'éviter de tels actes : le projet de circulaire relative à la prévention des suicides doit être publié.

Il était indispensable d'en débattre en Comité technique paritaire ministériel en votre présence et nous prenons acte de l'inscription de ce sujet en point n°2 du présent CTPM.

A l'heure où vous devez bientôt remettre au Premier Ministre de nouvelles propositions de mesures pour le MEEDDM dans le cadre de la RGPP, avec des annonces en comité de modernisation des politiques publiques en décembre 2009, nous vous appelons, Monsieur le Ministre d'État, à la prudence, à la modération, à la responsabilité et à la vigilance pour les femmes et les hommes de votre ministère.

Monsieur le Ministre d'État, la situation est extrêmement grave et préoccupante. Nous exigeons une réponse de votre part lors de cet échange en CTPM et surtout des décisions à la hauteur des enjeux humains. En 2008, vous receviez un trophée pour les « initiatives et mesures du ministère en matière de ressources humaines ». Nous en attendons la justification maintenant.

En outre, nous vous demandons de nous indiquer ici même vos intentions et projets pour le ministère concernant cette seconde vague RGPP. De ce qui précède, il nous apparaît qu'il vous appartient de ne pas « en rajouter ». Que cette seconde vague RGPP soit constituée de mesures venant rectifier, corriger, atténuer et ralentir celles en cours tout en créant de meilleures conditions statutaires, indemnitaires, en gestion pour les personnels : c'est là le seul cadre acceptable.

Dans le même temps, votre Cabinet nous indique que vous attendez une réponse sur l'organisation et le rôle de l'État à l'échelon infradépartemental et nous aimerions bien vous entendre à ce sujet.

De plus, à titre d'illustration, l'audit RGPP de l'été 2009 sur les services des voies navigables prévoyant notamment le transfert des services de navigation et des personnels du MEEDDM sous le statut de l'EPIC VNF doit être rangé et enterré : en retenir ne serait-ce qu'une partie pour cette seconde vague RGPP serait trahir vos engagements passés, serait trahir les personnels, et ne serait pas sans risque pour leur avenir.

Oui, Monsieur le Ministre d'État, faites en sorte que le MEEDDM ne soit pas le France Télécom de demain ! Faites en sorte de contredire haut et fort les propos intolérables du Préfet de la Région Alsace voulant faire entrer les fonctionnaires d'État dans les cases de la RGPP par l'utilisation d'instrument de torture du Moyen-Âge au titre d'un État moderne !

Pour les femmes et les hommes de votre ministère :

- **engagez, partout, la concertation, le dialogue et l'échange avec le facteur humain en point d'entrée ;**
- **gelez, stoppez, arrêtez les réformes en cours et leurs calendriers de repositionnements ;**
- **écrivez à tous les agents qu'il n'y aura aucune mobilité forcée ;**
- **ne rajoutez rien au désastre déjà en vigueur en ne proposant aucune mesure à cet acte 2 de la RGPP pour le MEEDDM ;**
- **ouvrez immédiatement les chantiers de valorisations de la condition des personnels dans le cadre d'une politique ministérielle des ressources humaines ambitieuse avec les moyens qui s'imposent pour sa réussite.**

Le nom du ministère change, ses compétences aussi et les réorganisations imposées et insensées se poursuivent.

Le nom du ministère proclame ce qu'il est censé faire, la démarche de son Ministre et de son administration révèle ce qu'il est vraiment.

Y compris vis-à-vis des femmes et des hommes qui le composent !

Je vous remercie.

Les réponses du Ministre :

Sur les points soulevés par FO, Jean-Louis BORLOO nous a répondu plus particulièrement :

- ➔ Que **la conduite isolée** est un « *vrai sujet* » et qu'il faut « *se remettre au travail* ».
S'il n'exclue pas qu'il puisse y avoir une évolution, il donne ainsi un message clair aux services : dans l'attente de l'ouverture des discussions annoncées **la conduite accompagnée demeure (ou redevient) ainsi la règle**,
- ➔ Sur notre exhortation à **ne pas en rajouter dans le cadre de la deuxième vague de RGPP**, le ministre a reconnu la nécessité de valoriser ce qui s'est passé depuis deux ans avant d'aller plus loin et exprimé le « *besoin de sérénité, en particulier sur la dimension infra-départementale* ».
Il fera valoir à l'interministériel l'ampleur des restructurations passées pour marquer une pause,

Puis, concernant les interventions des uns et des autres (hormis l'UNSA dont les représentants ne sont arrivés qu'après le départ du ministre) :

- ➔ **Sur le devenir des CLAS** : les élections constitutives des CTP des DREAL ayant eu lieu, la création des CLAS peut maintenant s'engager à l'échelle de ces services ; pour ce qui concerne les DDI, il s'est montré beaucoup plus évasif, indiquant cependant qu'il avait « *évoqué* » le sujet à l'interministériel (mais « *évoquer* » le sujet suffira t-il pour imposer la création de CLAS au sein des DDT ?),
- ➔ **Sur la réforme des corps** : en réponse à l'expression contrastée de la CGT (qui s'est déclarée « *contre la fusion des corps uniquement au regard de l'abandon des missions TSE/CTRL notamment sur l'ingénierie effectuée par le corps de la filière exploitation* »), la réponse du ministre a été moins alambiquée que la question : il ne s'agit pas de la modification des métiers mais des dispositifs statutaires, et « *d'améliorer la fluidité, pas de créer des problèmes* ».
- ➔ **Sur le dispositif de cessation anticipée d'activité (amiante)** : le ministre a annoncé solennellement son extension aux agents titulaires et non titulaires pour établir l'équité par rapport au dispositif prévu depuis 2007 au bénéfice des seuls OPA.

Les points inscrits à l'ordre du jour du CTPM :

Point n° 2 : *Projet de note de diffusion et document de repères « Éléments de connaissance et d'approfondissement pour la prévention des crises suicidaires ».*

Suite à l'intervention de la FEETS-FO du 16 septembre dernier, largement relayée par la presse, nous avons obtenu que le dossier validé par le CCHS le 16 décembre sur la prévention des suicides soit rapidement ressorti des tiroirs du ministère (cf. communiqué FEETS-FO au sortir de l'audience que FO avait obtenue avec le directeur du cabinet du ministre le 14 courant).

Nous avons été rejoints par l'ensemble des participants sur notre exigence de sa publication sans plus attendre, laissant à l'administration le soin d'en actualiser rapidement les quelques références réglementaires devenues désuètes au regard de l'évolution de la jurisprudence.

Point n° 3 : *Présentation du projet de loi de finances 2010 pour le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat.*

Le dossier qui nous a été remis présentait beaucoup d'ambitions apparaissant en total décalage avec les moyens présentés devant le Parlement !

En fait, personne n'avait les mêmes chiffres concernant les réductions des effectifs (l'administration annonçant la réduction de 1294 ETP, les autres organisations avançant le chiffre de 3000).

Il nous faudra beaucoup insister pour que l'administration nous explique cette distorsion car, de notre côté, nous avons dénombré non pas 1300, ni même 3000, mais bien 4000 ETPT supprimés.

Nous aurions préféré nous tromper mais, après avoir tenté de nous égarer avec la différence entre un poste, un ETP et un ETPT, l'administration a fini par confirmer notre chiffre : les 2700 ETPT manquants correspondent aux transferts arrêtés au 1^{er} janvier 2010.

Point n° 4 : Projet de décret relatif aux modalités de transfert des services ou parties de services du MEEDDM qui participent à l'exercice des compétences dans le domaine des voies d'eau dont la propriété a été transférée à la région Bretagne (1^{er} janvier 2008) et dans le domaine des voies d'eau transférées à la communauté de communes de l'Ouest Guyanais (1^{er} janvier 2009)

Lors du CTPM du 15 juillet 2009, le rapporteur de ce point (SG-SPES) étant en retard, le Président du CTPM avait décidé de le retirer de l'ordre du jour.

Nous nous interrogeons sur le fait que ces deux transferts, n'intervenant pas aux mêmes dates et concernant des voies d'eau et collectivités distinctes, fassent l'objet d'un regroupement dans un seul texte.

FO a rappelé son opposition aux transferts et à la décentralisation. Ce texte illustre bien le morcellement qu'entraînent ces « ventes par appartements ou par petits bouts » du domaine public.

Nous demandons à connaître le nombre d'emplois concernés dans chaque cas, ainsi que les mesures d'accompagnement prévues pour les personnels. Si un agent ne souhaite pas être transféré, comment le MEEDDM compte-t-il lui permettre de retrouver un poste au sein du ministère, ou en DDI, au plus proche de son domicile ?

Il n'est pas normal que ces éléments ne nous soient pas indiqués, comme il est anormal que ce texte n'ait pas fait l'objet d'une concertation préalable en groupe d'échanges.

Seul élément dont nous avons disposé -enfin !- le nombre d'agents concernés -à savoir un total de 168 en Bretagne (2 à la DDEA 29 + 73 à la DDE 35 + 93 à la DDEA 56) et 0,5 en Guyane- qui conforte notre analyse sur la forme au delà de notre opposition sur le fond.

VOTES :	CONTRE :	13 (FO + CGT + UNSA)
	Abstention:	2 (CFDT)
	POUR :	15 (administration)

Point n° 5 : Projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps et emplois des personnels de Météo-France

Lors du CTPM du 15 juillet 2009, le rapporteur de ce point (Météo France) étant en retard, le Président du CTPM avait décidé de le retirer de l'ordre du jour.

A la lecture de l'ordre du jour on pouvait s'attendre à ce que le ministère nous présente les améliorations statutaires pour le corps des ITM, alignant le corps sur ceux des ITPE et des IAE (avancées statutaires inscrites dans le contrat d'objectifs en cours à Météo-France).

Or le projet, soumis au CTPM n'est qu'une **régularisation "d'ordre juridique" n'apportant pas un seul point à aucun niveau de la grille indiciaire et qui risque de conduire à la remise en cause de la réforme négociée pour inscrire bientôt le corps dans le "brodequin" des futurs nouveaux espaces statutaires (NES) des catégories B et A !**

Dans le contexte actuel de fusion de corps et de réforme à Météo-France, cela nous interroge d'autant plus que des améliorations à ce statut ont été adoptées au CTP central de Météo-France au printemps ? Où en sont ces textes ? Passeront-ils bientôt au présent CTP ministériel ?

L'administration s'en tiendra à la démarche de régularisation juridique de la grille non modifiée.

VOTES :	CONTRE :	5 (FO)
	Abstention:	1 (UNSA)
	POUR :	24 (CGT + CFDT avec l'administration)

Point n° 6 : Projet de décret relatif aux modalités de transfert des services ou partie de services déconcentrés de l'Etat qui participent à l'exercice des compétences transférées à la ville de Paris en matière de délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation

Nous finirons par être informés du nombre d'agents concernés, à savoir : un total de 11,5 ETP, dont 2,1 ETP MEEDDM -compris un poste vacant-, c'est-à-dire que ce transfert concerne un seul agent du MEEDDM.

Pour le reste on ne pouvait que s'étonner de l'absence totale de concertation préalable sur ce point (mais même le secrétaire général du MEEDDM n'avait pas compris pourquoi ce texte avait été préparé par le seul ministère de l'intérieur...).

On ne pouvait que s'interroger sur ce transfert de compétences à la Ville de Paris au moment où est créée une direction régionale et interdépartementale du Logement. Le Secrétaire général du MEEDDM a bien compris que ce texte illustre la préfectorisation de la mission (en même temps que la fin du contrôle de légalité) et a donc demandé -pour l'affichage ?- au ministère de l'intérieur d'ajouter le secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme parmi les co-signataires de ce décret...

Avant de nous prononcer sur ce point, nous demandons à disposer de l'avis du Comité technique paritaire de la préfecture de Paris, or il apparaît que cette instance, compétente pour les premiers concernés par cette mesure, doit être consultée ... en dernier.

Ne pouvant accepter que la méthode ne préfigure une totale absence de concertation qui pourrait alors durablement présider à chacune des étapes à venir dans le cadre de la création du Grand Paris, nous avons demandé -en vain- le retrait de ce point.

VOTES :	Abstention :	9 (CGT + CFDT)
	POUR:	15 (administration)
N'ont pas pris part au vote :		6 (FO + UNSA)

Point n° 7 : Point d'information sur la nouvelle organisation des MIGT.

Nous ne pouvons que nous féliciter que ce point ait été porté à l'ordre du jour du CTPM à la demande de FO.

Les MIGT emploient en effet des agents à part entière du ministère.

Or l'administration nous indique que, ne s'agissant pas, à proprement parler, de « services déconcentrés », les agents qui y sont affectés et vont en subir la réorganisation (il n'y a en effet pas que des ingénieurs généraux dans ces services) sont dans un « trou noir » (sic), ne pouvant pas bénéficier des dispositifs d'accompagnement de la mobilité au contraire des autres agents du MEEDDAT.

Or cette réorganisation devant conduire à la fermeture de plusieurs implantations (exemple : quid d'un agent dont le poste est ainsi "téléporté" de Toulouse à Bordeaux ?) nous avons exigé que si certains agents choisissaient de suivre leur poste plutôt que de bénéficier d'une affectation sur leur lieu de résidence, ils puissent bénéficier -c'est bien le moins !- de compensations financières équivalentes à celles offertes aux agents touchés par les réorganisations des services déconcentrés.